

FOIRE AUX QUESTIONS

4^e et 5^e Secondaire

Est-ce que le Centre de services scolaire des Navigateurs offre des cours d'été de 4^e et 5^e secondaire ?

Non, vous devez vous inscrire aux cours en ligne offerts par la Commission scolaire Beauce-Etchemins. Voici l'adresse pour le faire : <https://coursenligne.csbe.qc.ca/>

Est-ce que les notes sont transmises au Ministère ?

Oui, les notes seront transmises au Ministère. Vous recevrez le relevé officiel du Ministère dans la semaine du 8 septembre 2025.

À qui s'adressent les examens de reprise ?

Exclusivement aux élèves du CSS des Navigateurs.

Y a-t-il une note minimale exigée pour avoir droit à la reprise ?

Non, mais les élèves se présentant à un examen de reprise sont invités à faire une révision rigoureuse de leurs apprentissages.

Est-ce que mon enfant peut faire une reprise même s'il est en réussite dans cette matière ?

Oui, le Ministère considérera la meilleure des deux notes.

Est-ce que la note école est de nouveau prise en compte pour le calcul de la note finale à la suite d'une reprise ?

Non, la note école de la compétence évaluée est remplacée par le résultat obtenu lors de la reprise. Pour les autres compétences, la note école demeure.

Est-ce que je peux faire l'examen de reprise du secteur des jeunes, si je suis présentement à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle du CSS des Navigateurs ?

Oui, l'inscription se fera en ligne.

Est-ce qu'il y a une limite de reprises que je peux faire dans une même matière ?

Non, il n'y a pas de limite.

L'inscription doit se faire en ligne. <https://inscriptionSEJ.cssdn.gouv.qc.ca>